

Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires et associations

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - A des organismes publics d'enseignement

- ✓ 200 € au Lycée Jules Haag, pour le déplacement de 30 élèves à Haßloch (Allemagne) du 18 au 25 mars 2010 (échange scolaire)
- ✓ 200 € au Lycée Jules Haag, pour le déplacement de 34 élèves à York (Angleterre) du 18 au 25 mars 2010 (échange scolaire)
- ✓ 382 € au Lycée Louis Pergaud, pour le déplacement de 16 élèves à Nijmegen (Hollande) du 22 au 29 janvier 2010 (échange scolaire)
- ✓ 382 € au Lycée Louis Pasteur, pour le déplacement de 20 élèves à Moscou (Russie) du 16 au 26 avril 2010 (échange scolaire)
- ✓ 534 € au Lycée Louis Pasteur, pour le déplacement de 25 élèves à Berlin (Allemagne) du 6 au 10 mars 2010 (échange scolaire)
- ✓ 410 € au Collège Lumière, pour le déplacement de 17 élèves à Lingen (Allemagne) du 8 au 17 mars 2010 (échange scolaire)
- ✓ 382 € au Lycée Louis Pergaud, pour le déplacement de 31 élèves à Olomouc (République Tchèque) du 14 au 21 avril 2010 (échange scolaire)
- ✓ 480 € au Collège Diderot pour l'accueil de 40 élèves de Bistrita (Roumanie) du 19 au 23 avril 2010 (échange scolaire).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 970 €, sera imputée au chapitre 65.048/65737.94036 CS 400.

2 - Aux organismes privés d'enseignement et associations

- ✓ 260 € au Collège Saint-Joseph, pour le déplacement de 16 élèves à Londres (Grande-Bretagne) du 20 au 26 janvier 2010 (échange scolaire)
- ✓ 124 € à l'Association Franco-Finlandaise, pour le déplacement de 6 personnes à Kuopio (Finlande) du 23 février au 2 mars 2010 (échange culturel)
- ✓ 650 € à l'Association Alliance Glisse Franche-Comté, pour l'organisation du skate-raïd Freiburg-Besançon les 3 et 4 juillet 2010
- ✓ 1 400 € à l'Association Les Amis de Tver, pour l'accueil d'une délégation de Tver (Russie) durant la Foire Comtoise 2010 dont l'invité d'honneur est l'Altaï et la Russie.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 434 €, sera imputée au chapitre 65.048/6574.94036 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.